

COMPTE RENDU DU COMITE D'ETHIQUE DU 23/03/2012

Personnes pr sentes :

- Mr ABELIN, repr senteur de l'A.P.I.R.J.S.O
- Mr BALIN, directeur g n ral de l'APIRJSO
- Mr BIGOT, usager du 41
- Mme CAMUS, chef de service du C.A.I.S
- Mme DENIS, Directrice de la Compagnie 100 voix
- Mr FRETAULT, repr senteur FT FORMATION
- Mme GEROGES, repr senteur MPDH 18
- Mr GUIMARD, repr senteur APAJH - SAFEP/SEFFIS – CAMPS - DAP
- Mme HOUDARD, assistante sociale du C.A.I.S/ secr tariat
- Mr JEANGENE, directeur adjoint SAFEP SSEFIS 45
- Mme LAGARDE, directrice FO/FAM Le Clair Logis
- Mme LANNIER, responsable du p le accueil MDPH 37
- Mr PAQUET, repr senteur AIDAPHI
- Mr PIAT, directeur de VISUEL 45
- Mme REVERAND-GOUGEON, interpr te L.S.F
- Mme TREFOUX, formatrice L.S.F   FT FORMATION

Interpr tariat assur  en Fran ais/ Langue des Signes Fran aise par :

- Mme Aude MAKOWSKI
- Mme Anne DUBOIS

- Tour de table, pr sentation de chaque personne.
- **RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE « FICHE SIGNALETIQUE »**

Mr ABELIN ouvre la r union en indiquant la suite donn e aux questionnaires qui ont  t  envoy e   chacun. Le C.A.I.S envisage dans un premier temps de mettre ces questionnaires en fiches synth tiques qui seront soumis   validation de chacun. A l'issu, ces informations seront mises sur l'intranet puis diffus es sur le site internet dans un futur proche, pour ceux qui auront donn  leur accord.

Mme CAMUS intervient pour rappeler l'origine de ce questionnaire. L'id e a  t   mise par l'assembl e lors de la derni re r union du comit  d' thique. Cela permet de clarifier les comp tences et domaines d'intervention de chacun. Sur l'intranet, chaque partenaire pourra consulter ses fiches. Pour sa mise en ligne sur le site internet, cela permettra aux usagers de consulter ces informations (coordonn es, services propos s...)   l'aide d'une cartographie.

Mr PAQUET signale qu'il n'a pas rempli cette fiche car elle lui paraissait trop vague. Il aurait voulu que ces fiches soient plus cibl es : par domaines de comp tences. Mme CAMUS r torque qu'il est vrai que cette fiche est « vague » mais le but  tait de n'oublier personne en proposant un maximum de choix quant aux r ponses possibles afin que chacun puisse se retrouver dans ce questionnaire. Dans le cadre de Mr PAQUET, il serait judicieux que chaque SEFFIS r pondent ; ayant des professionnels diff rents et probablement  galement des services diff rents. Le C.A.I.S a essay  d' tre le plus large et le plus exhaustif possible pour respecter les associations, les  tablissements, les entreprises (...). Il est demand    l'assembl e son avis sur d' ventuels remarques quant au contenu du questionnaire.

Mme LAGARDE stipule qu'il est difficile de pouvoir faire un questionnaire pr cis en prenant en consid ration les domaines de comp tences de chacun de tous les acteurs de la r gion. Si l'effort est fait de remplir ce questionnaire qui, au final, est tr s rapide : cela permet d'avoir un vu d'ensemble. Rappelons qu'  l'issu sera mis en place une fiche synth tique. Si le questionnaire avait  t   tabli pour chaque type de structure, il aurait fait trente pages et l  personne ne l'aurait rempli. D'apr s elle, personne ici ne connaît exactement tous les acteurs et les services rendus dans la r gion, au mieux on connaît son d partement.

Mme CAMUS revient sur les paroles de monsieur ABELIN,   savoir qu'apr s avoir rempli ce premier questionnaire, une fiche synth tique sur chaque  tablissement sera r alis e et soumise   validation de chacun. Il vous sera demand  de bien vouloir v rifier les informations et les compl ter si besoin. Ces fiches seront ensuite mise en ligne sur l'intranet du C.A.I.S, soit consultable par chaque partenaire. Dans un second temps, cette fiche sera publi e sur notre site internet (www.cais-centre.fr). Pour ceux qui ne souhaitent pas y appara tre, il suffira de le pr ciser.

Mr PAQUET pr cise que se r uni la semaine prochaine « les AIDAPHI » avec la direction g n rale et qu'  cette occasion il remplira ce qui les concernent dans la fiche et ajouteront les informations manquantes le cas  ch ant. Mr ABELIN note qu'il s'agit d'un questionnaire de base et Mr BALIN partage son avis exprimant qu'il fallait une forme commune.

Mme CAMUS rappelle que le résultat escompté est qu'à terme ces informations soient accessibles aux professionnels et surtout aux usagers qui cherchent ces renseignements. Ils auront la bonne information mise à jour. En effet, beaucoup de choses bougent, certains établissements ferment, d'autres déménagent... Mme CAMUS demande si toute l'assemblée est d'accord pour communiquer ces informations sur le site internet du C.A.I.S. L'assemblée acquiesce.

Mr PAQUET continue de penser que cela relève des missions des M.D.P.H. Mme CAMUS répond que le C.A.I.S est un soutien et invite les deux personnes ici présentes de MDPH à donner leurs avis. Pour Madame LANNIER, la MDPH 37 travaille en collaboration avec le C.A.I.S et n'empiète pas dans les domaines des autres services. Ils ré-adressent les personnes lorsque le besoin est nécessaire vers les services adéquats.

Mr ABELIN mentionne que l'objectif est de faciliter l'accès des informations aux usagers. Cependant, il se peut tout de même qu'à moment ou un autre il y ai empiètement. Il ajoute d'ailleurs que le rôle des membres de ce comité d'éthique est notamment de nous rappeler à l'ordre sur ce sujet ! La représentante de la MDPH 37 et Mme DENIS pensent toutes deux qu'il ne peut pas y avoir empiètement. Mr BALIN, partage leurs opinions et ajoute qu'il vaut mieux dans l'intérêt des usagers avoir plusieurs fois les informations, en différents lieux, que pas du tout.

Mme DENIS intervient ensuite pour demander s'il y aura des présentations en L.S.F (Langue des Signes Française) sur le site internet du C.A.I.S. Mme CAMUS répond que cela fait partie des projets 2012 que de rendre le site internet du C.A.I.S accessible aux personnes sourdes signantes. Il sera ajouté des vidéos en L.S.F, sous titrage et audio concernant les rubriques qui ne bougeront pas. Par contre, ce système ne pourra être honoré pour tout ce qui concerne les événements et autres informations susceptibles d'être trop souvent modifiées (très coûteux). Le C.A.I.S est au stade de demander des devis.

RAPPEL SUR LA PRESIDENCE DU COMITE D'ETHIQUE

Mr ABELIN informe l'assemblée qu'à l'heure actuelle le C.A.I.S attend des candidatures pour la présidence concernant les usagers. Un président du Comité d'éthique des usagers sera élu et cela avant juin. En attendant, cela nous ne bloque pas pour avancer.

Mme DENIS prend la parole pour demander s'il est envisagé que la présidence soit tenu par un binôme : une personne sourde et entendant. Mme CAMUS répond que dans l'idéal chaque département devrait être représenté par un usager et qu'un président, sourd ou entendant, soit élu par ses représentants. Le choix et les votes seront libres aussi bien pour les personnes sourdes qu'entendantes.

Mr BALIN insiste sur le fait que le président doit faire partie des usagers. La construction du Comité d'éthique est similaire à ce que prévoit la loi dans un conseil à la vie social et il ne faudrait surtout pas qu'une institution se substitue à un usager. Cela serait un grand danger. Il note que c'est une bonne remarque quant au binôme sourd/ entendant, mais il faut vraiment que cela soit quelqu'un qui utilise le service ou qui potentiellement peut l'utiliser. Mme CAMUS en profite pour informer les membres du comité que sur l'année 2011 le C.A.I.S a reçu autant d'usagers sourds ou malentendants que d'usagers entendants.

Mr ABELIN : annonce que le règlement intérieur n'est pas encore figé donc tout est encore possible, modifiable. Il sera soumis à toute l'assemblée, et ne pourra se faire sans son président et son vice-président. L'idée d'un binôme paraît idéale pour beaucoup.

Mr PAQUET constate qu'à ce jour, il y a une faible participation des associations de personnes sourdes et associations de parents à ce Comité et ajoute qu'il faudra du temps pour qu'ils y

participent. Cette idée est partagée par une majorité, sachant que le C.A.I.S n'a pas encore un an d'ouverture.

Mme REVERAND intervient et demande les rôles et missions du président.

Mr ABELIN explique que le rôle président du Comité d'éthique sera de soumettre l'ordre du jour, faire des échanges avec les participants du Comité d'éthique, de veiller à la neutralité de tout ce qui sera envisagé par le C.A.I.S, d'apporter son regard et d'être le relais des personnes de l'extérieur.

Pour Mr PAQUET : son rôle est également « d'alimenter » ce Comité et d'en être le garant.

Mr ABELIN réplique qu'il sera bien le garant, une sorte de « garde-fou » de tout dérapage éventuel. Il y aura une autorité morale.

Mr PAQUET : précise que cela n'est pas un rôle anodin. C'est un garant de la philosophie et des valeurs du C.A.I.S.

Mr BALIN : ajoute qu'au regard de la loi, celle-ci prévoit dans le cadre d'un C.V.S, le président est élu pour être le porte-parole, mais pour la garantie des valeurs du C.A.I.S : c'est une affaire de tous. Le président est chargé de la bienveillance des réunions, qu'il y a bien eu convocations, ordre de jour avec concertation sur celui-ci. C'est aussi une garantie éthique. Il ne faut pas déresponsabiliser chaque membre du Comité et que le président porte tout.

Mme CAMUS conclue que le prochain C.E étant fixé au 25 juin prochain, le C.A.I.S souhaite d'ici là communiquer sur le fait que le C.A.I.S recherche un président et mettre une vidéo en L.S.F. sur le site internet afin de pouvoir recenser les personnes intéressées.

- ACTUALITES du C.A.I.S :

Mme CAMUS évoque l'actualité du C.A.I.S. Elle annonce que le C.A.I.S à mis en place un système de prêt des supports de la bibliothèque.

En effet, suite à plusieurs remarques des usagers (fond documentaire varié et intéressant mais improbable de les consulter sur place) ; nous avons donc doublé ce fond documentaire afin de permettre le prêt. Une carte d'adhérent est établie, aux tarifs suivants :

- 5€ pour les personnes actives et retraitées
- 3€ pour les étudiants, les enfants et cela avec une validité d'un an calendaire.

Une carte par établissement n'est pas possible puisque dans chaque établissement il y a plusieurs personnels. La conclusion est que la carte d'adhérent est nominative.

Les ouvrages étant doublés, un des deux exemplaires emprunté reste toujours au C.A.I.S.

Après un an de fonctionnement, le C.A.I.S sera peut-être victime de son succès et devra envisager une hausse de ces tarifs.

Mr BALIN estime que même 5€, cela n'est pas assez cher. Il suggère qu'une seule adhésion soit prise par établissement, à passer en note de frais. Cela permettrait de pouvoir ré-investir dans d'autres ouvrages pour le C.A.I.S.

Mme DENIS : demande de quels départements sont issus les personnes qui empruntent ? Mme CAMUS répond que c'est principalement des personnes du 41. Elle ajoute qu'il ne faut pas négliger les autres bibliothèques des autres départements. Des ouvrages y sont très intéressants dans l'Indre et Loire à la bibliothèque François Mitterrand ainsi qu'à La Riche. Il serait pertinent de ré adresser les usagers vers ces lieux.

Mme CAMUS : répond à cela que notre système est encore nouveau. Certains usagers nous demandent si nous envoyons nos livres par courrier : à ce jour non. Mais en voyant les demandes qui grandissent, nous pensons l'envisager.

Le C.A.I.S renvoi également vers l'existant. Nous avons mis en ligne la liste de nos livres sur le site internet. Sera à la réflexion la mise en ligne des ouvrages (liés à la surdité) des autres bibliothèques de la région Centre afin de communiquer l'information à l'utilisateur.

Elle informe également que lorsque qu'un établissement met en place un système de prêt, que cela se déclare à la SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit) - qui gère le droit de prêt en bibliothèque - en leur précisant que la moitié du fond documentaire est prévu pour un système de prêt. Le C.A.I.S est également prêt à se déplacer dans un autre département avec ses livres si besoin : et pour des rendez-vous avec l'assistante sociale et/ou du psychologue.

Mr JEANGENE annonce qu'à l'IRESDA, des fonds documentaire très intéressants y sont et ne sont pas exploités. Il se questionne sous quelle forme cela peut nous être transmis. Les usagers pourraient ainsi accéder à ces ouvrages. Pour ce type de livres, les lecteurs sont peu nombreux, autant en faire profiter un service adéquat. Mme CAMUS approuve cette idée. Il faut réfléchir sur les dispositions à prendre pour la concrétiser et les mettre en libre accès.

Mr PAQUET informe que des stagiaires de formations tout à fait différentes font des mémoires de fin d'année. Il serait intéressant d'avoir tous ces différents mémoires qui pourraient inspirer les futurs étudiants. Mr GUIMARD : ajoute que l'école d'orthophonie à sa propre bibliothèque.

Mme CAMUS suggère que l'une des missions du C.A.I.S pourrait être de recenser une liste exhaustive des livres sur la surdité dans les bibliothèques de la région. Pour les ouvrages qui ne pourraient pas être physiquement au C.A.I.S, informer du lieu où ils peuvent être trouvés. Il en est de même pour les mémoires : à ceux qui voudront bien autoriser le libre accès à leur mémoire sera mis à disposition dans la bibliothèque du C.A.I.S.

Mr BALIN propose de demander à François RABELAIS où se trouve la liste des mémoires. Il demande également à quelle hauteur s'élevait le budget pour la bibliothèque du C.A.I.S?

Mme CAMUS : répond que le budget était de 7000€. Il a été prévu un budget assez conséquent. Beaucoup d'étudiants (en orthophonie, futurs interprètes...) ont été intéressés par ces livres. Le C.A.I.S n'est pas encore au mieux de ses capacités dans ce domaine car cela à un certain coût financier et qu'il faut trouver les budgets. Les propositions que certains ont évoquées quant au fait de transmettre leurs livres, cela serait bénéfique aux usagers et pour enrichir la bibliothèque.

Mr ABELIN : ajoute que si le C.A.I.S possédait une liste exhaustive de ce qui existe dans chaque département, cela permettrait de réorienter l'utilisateur afin de lui éviter un déplacement jusqu'à Blois.

Mme CAMUS précise que la bibliothèque du C.A.I.S aura la même philosophie que l'association gestionnaire : renvoyer vers l'existant. Pour cela il faut déjà savoir où se trouve l'existant : affaire à mettre en œuvre.

Le C.A.I.S fera un état des lieux sur 2012 et recensera où est le besoin dans les départements de la région Centre. Toute l'équipe se déplace déjà dans la région Centre si une salle ou un local peut être prêtée.

Le projet de 2013 est de mettre en place des antennes départementales pérennes.

Nous n'allons pas mettre dans l'urgence une antenne dans un département s'il le besoin n'est pas encore ressenti.

INFORMATIONS/ ACTUALITÉS (suite)

Mme CAMUS annonce :

- Une nouvelle plaquette du C.A.I.S va bientôt paraître. Celle-ci sera communiquée dès qu'elle sera finalisée. En effet, la première manquait de certaines informations.
- Information concernant la Journée Nationale de l'Audition (JNA) qui a eu lieu le 08 mars 2012. A cette occasion, le C.A.I.S a proposé une journée porte ouverte concernant les troubles de l'audition, sur la surdité (...). Une exposition a été mise en place dans les locaux (actuellement toujours en cours). Une minorité de personnes sont venues. Mme CAMUS invite ceux qui sont disponible après la réunion à visiter cette exposition et ainsi voir l'évolution du C.A.I.S pour ceux qui l'ont connu à son ouverture.

Mr ABELIN informe l'assemblée sur l'enquête en cours « *Accessibilité du public sourd* » qui sera transmis sous forme de questionnaire à chaque établissement afin de connaître ce qui est déjà mis en place ou qui envisage de l'être. Cela permettra de faire un état des lieux, de dresser un constat pour mettre en ligne ces informations. Beaucoup de structures ne sont pas encore accessibles. Mme LANNIER mentionne que la MDPH 37 est accessible aux personnes sourdes.

Mr BALIN explique que la Mairie de Blois a fait appel au C.A.I.S concernant la commission d'accessibilité. Trop souvent, les administrations pensent au handicap moteur (rampe d'accès, porte large pour les fauteuils roulants...), mais peu pensent à la surdité.

Mme LANNIER intervient en précisant que certaines administrations ont installées la boucle magnétique (accessible qu'à une catégorie de surdité).

Mme CAMUS tient à préciser que l'enquête a pour but de recenser quelles administrations sont accessibles mais aussi d'informer les services publics qui ne le sont pas que cela devient obligatoire. Le C.A.I.S pourra leur transmettre les coordonnées où pourront être formés leurs personnels, la mise au norme des bâtiments (alarme flash incendie, mise en place de la boucle magnétique...) et de toutes adresses utiles, toujours dans l'objectif d'informer les usagers. Exemple : la CAF de Blois propose une permanence les mardi après-midi par un système de visio-interprétariat. Si les personnes présentes ont des informations, elles sont les bienvenues.

Mr BALIN pense qu'un effet « entonnoir » risque de se produire. D'ici 2015, toutes les administrations devront être accessibles au public sourd : le risque est tel qu'ils vont tous se mettre en œuvre à partir du second semestre 2014, et cela dans la précipitation au risque de mal faire les choses et de ne pas avoir le temps de recevoir les conseils du C.A.I.S.

Mme DENIS demande si ce recensement n'a pas déjà été fait par les MDPH. Mme LANNIER répond que non, du moins pas pour le département du 37. Mme CAMUS précise que les premiers interlocuteurs seront les MDPH.

Mr FRETAULT : avertit que son école (FT FORMATION) a déjà formé et sensibilisé quelques personnels de certaines administrations, mais que former tout le monde serait impossible.

Mme CAMUS L'enquête envisagé par le C.A.I.S permettra de recenser les personnels en poste pratiquent la L.S.F et qui peuvent donc accueillir les usagers sourds.

Mr FRETAULT : ajoute qu'il ne faut pas oublier aussi de prendre en considération le niveau de L.S.F de la personne. Certains pensent que juste la sensibilisation suffit pour accueillir une personne sourde : ce qui est faux à son avis. L'idée proposée est la suivante : selon le niveau de formation reçue, l'afficher par un autocollant précisant si l'établissement a reçu une sensibilisation ou également une formation, si une seule personne peut répondre à la demande ou toute l'entreprise, quel niveau de L.S.F l'employé a-t-il reçu (...)?

Mme REVERAND demande si FT FORMATION fournit l'autocollant en question? Mr FRETAULT répond que oui, sur un audit. Il ajoute que cet audit doit être fait par un organisme qui ne forme pas.

A ce sujet, Mr BALIN suggère de se renseigner auprès de l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services-sociaux et Médico-sociaux).

Mr PIAT : intervient en expliquant que la F.N.S.F (Fédération National des Sourds de France) voulait faire un contrôle de cette accessibilité. Le but était de contrôler et vérifier le niveau en L.S.F. Suite à plusieurs débats, cela ne s'est pas mis en place. Il n'y a donc pas de certificat délivré.

Mme CAMUS trouve que la mise en place d'un audit est pertinent mais que celui-ci viendrait dans un second temps. Premier temps : faire le recensement. Après se pose la question : qui fera l'audit ? les établissements accepteront-ils de le faire ? Elle questionne Mr PIAT : pourquoi les débats de la F.N.S.F n'ont pas abouti ?

Mr PIAT : répond qu'il est très difficile de faire un audit. Par exemple, la L.S.F d'Angers est différente de celle d'Orléans qui est également différente de Tours ou même de Paris.

Le F.N.S.F voulait créer un Conseil Supérieur pour qu'il puisse contrôler la qualité de la L.S.F. Le problème est que certaine personne s'improvise formateur en Langue des Signes. Alors qu'ils ont une Langue des Signes pauvre. Il faut pour cela que les personnes formatrices aient déjà un examen de pédagogie reconnu. Ce n'est pas une critique mais c'est une question de respect.

Mr JEANGENE : Pense que cela pourrait être une mission du C.A.I.S de réaliser cette enquête et d'informer. Par exemple, lorsqu'une personne est identifiée dans les MDPH, savoir que les usagers peuvent être accueillis.

Mme CAMUS : Le C.A.I.S a pour mission de prévenir ces administrations; qu'il existe des interprètes, des interfaces, les systèmes de visio -interprétariat (...). Ainsi, quand ils s'adresseront au C.A.I.S, nous pourrons les rediriger vers les bonnes personnes.

Mr ABELIN : réplique que même si la personne accueillante n'a pas un grand niveau de L.S.F, au moins l'utilisateur aura le sentiment de pouvoir être compris, un minimum. La personne accueillante pourra donner au moins un rendez-vous avec un personnel plus compétent ; d'un autre niveau en L.S.F. Mr JEANGENE répond que c'est le premier niveau d'accessibilité. Cela donne le droit d'avoir réponses à ses questions.

Mr PAQUET : La mission du C.A.I.S serait justement de sensibiliser les services publics à tout cela, leur communiquer les centres de formations à la L.S.F...

De plus, à ce jour, il n'existe pas de diplôme reconnu par l'état pour être professeur en L.S.F.

Mme REVERAND intervient en demandant s'il ne serait pas judicieux que d'interroger d'autres services public qui sont déjà bien adapté au niveau de l'accessibilité pour personnes sourdes, hors région Centre, afin d'échanger des informations ?

Mme CAMUS répond que le C.A.I.S est limité à la région Centre. Mais lorsque une idée existe dans une autre région, l'équipe se déplace et voit la possibilité d'instaurée ce projet en région Centre. Si au court de l'enquête le déplacement hors région se fait sentir : cela sera fait..

Mr PAQUET rajoute qu'une grande sensibilisation a été faite dans les hôpitaux. Mr GUIMARD : il n'y a pas de visibilité : le rôle du C.A.I.S serait de remonter les besoins, savoir lesquels seraient prioritaires ? Hôpitaux ? Mairies ? Ne faudrait-il pas demander l'avis aux usagers sur quels services seraient, pour eux, paraissent les plus prioritaires ? Mr PIAT : témoigne que pour sa part, l'ordre de priorité serait la santé (les centres de soins), les administrations, et le reste après.

Mme CAMUS : en effet, l'enquête peut être dispensée auprès des usagers en parallèle en leur détaillant ce qui existe déjà comme administrations accessibles en 2012, et leur demander ensuite ce qu'ils souhaiteraient voir développer en priorité.

Mr PIAT se permet d'intervenir, en expliquant que la priorité ne sont pas que les interprètes mais également les médiateurs et inter-médiateurs. Si par exemple un sourd communique et que l'interprète n'est pas en mesure de comprendre, peut-être qu'un médiateur pourra agir afin de faciliter la demande, la compréhension.

Il y a également les interfaces où ils ont un peu tous les rôles mais il faut faire attention. J'ai remarqué que les médiateurs avaient tendance à se développer.

Mme REVERAND ajoute que c'est un doublon nécessaire dans le domaine de la santé.

Mr PIAT : annonce également que pour les sourds arrivant des pays de l'Est, que la communication en L.S.F était très compliquée et les rendez-vous avec les interprètes sont beaucoup plus long. Il a déjà vu des sourds étrangers devenus médiateurs dans le milieu médical où l'interprète ne comprenait pas ce qu'ils disaient. Or, un inter-médiateur a plus de compétences pour communiquer et comprendre la personne sourde étrangère.

Dans leur formation d'inter-médiateur, ils avaient essayé de rencontrer des personnes sourdes étrangères, par exemple, une dizaine de pays différents afin de se confronter la langue des sourds des pays étrangers, connaître aussi la Langue des Signes Internationale. Il s'en va de soi de respecter le secret professionnel et la neutralité.

Mr JEANGENE demande s'il y a une formation pour inter-médiateur ? Mr PIAT lui répond que oui : cette formation a commencé il n'y pas longtemps, entre autre à Toulouse, Marseille, Paris, Lille. Il ne souhaite pas prendre la responsabilité d'évoquer les formations et cursus des inter-médiateurs. Il se spécialise lui en sensibilisation.

Mr PAQUET : remarque une majorité d'entendant ici présent, le monde des sourds est peu représenté. On est en train de discuter des besoins pour des sourds signants alors qu'ils ne sont pas présents (associations de personnes sourdes, de parents d'enfants sourds...). Mme DENIS intervient en précisant que beaucoup de ces personnes travaillent et ne sont pas tous salariés : beaucoup d'entre eux sont des bénévoles. Leurs associations ne sont pas leur travail principal. Il est difficile de se libérer pour venir à une réunion en pleine après-midi, de même pour les associations de parents d'enfants sourds. Il serait peut être bon de réfléchir à décaler l'horaire de cette réunion, qu'elle soit plus en fin de soirée.

Mme CAMUS interroge les membres ici présents sur leur disponibilité si la prochaine réunion était placée à 18h00. Mr PIAT témoigne que pour ce qui est de la présence des sourds, il leur a expliqué à plusieurs reprises. Peut-être que d'ici quelques années, des sourds viendront plus facilement à ces réunions.

Mme CAMUS intervient en précisant peut-être que leur vision changera au moment où le C.A.I.S embauchera une personne sourde ou malentendante.

A l'ouverture, le C.A.I.S a déjà embauché un psychologue et une assistante sociale (signants), mais les candidatures, ouvertes à tous, n'ont pas permis de trouver une personne sourde ayant le diplôme requis.

Suite à débats sur la modification horaire, il est convenu que le prochain comité d'éthique du 25 juin devrait avoir lieu à 18h00 au lieu de 14h30 (organisation à étudier quant aux horaires d'ouvertures des locaux).

ACTUALITES SAFEP :

Mr PAQUET : les 7 SEFFIS de la région Centre ont eu la volonté de se rassembler pour un Comité de pilotage. Cela a découlé sur une journée pour les professionnels au niveau régional le 24 novembre 2011 (date choisi involontairement : hommage à l'Abbé de l'Epée). Sont venus environ 70

professionnels. Ce comité de pilotage continue actuellement et l'objectif est d'échanger un maximum sur toutes les informations, les lois ouvrant des droits (...).

Mr JEANGENE : L'objectif était d'organiser une journée où tous les professionnels se réuniraient. La fréquence d'une réunion tous les deux ans, et en alternance avec l'autre année où il y aura une matinée. Par exemple : une année cela sera avec les orthophonistes, et l'autre année avec les professionnels en Langue des Signes. Mr GUIMARD précise qu'il s'agit d'une volonté d'exister au niveau régional, au milieu des SSESSAD, à avoir une identité des SAFEP/SEFFIS.

Mme LANNIER : Informe d'une édition : l'INPES a édité une brochure sur « *Manger Bouger c'est la santé* » qui a été adapté au public déficient auditif, téléchargeable sur leur site (<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=1366>).

Mme DENIS : annonce que sa compagnie sera à Orléans le 09 mai pour une lecture signée. Deux livres français/ L.S.F vont bientôt paraître. Une soirée de lancement sera organisée.

Les titres de ces ouvrages est : « *Monsieur l'Emu : bonne nouvelle* » (suite du premier livre) et un autre livre adressé aux plus petits : « *Marguerite* » qui reste dans le même principe : Français/ L.S.F. Cela sera une bonne occasion de rassembler les personnels des différentes structures, comme l'année d'avant où le CRAPI, l'IRECOV, les CLIS (...) étaient venus.

Mr PIAT : annonce qu'une porte ouverte (nationale) aura lieu les 30 et 31 mars 2012.

A cette occasion, il sera organisé les thèmes suivants: sensibilisation pour les entendants (expliquer la différence entre Langue et langage), la manière d'interpeller une personne sourde (...).

Mme LANNIER informe également que suite au label Tourisme Handicapé, qu'une visite en L.S.F du château d'Amboise aura lieu le 31 mars, avec Mme REVERAND en tant qu'interprète.

Mr ABELIN clôture la séance en rappelant que le prochain Comité d'éthique sera probablement à 18h00, sous réserve de confirmation (organisation des horaires d'ouverture des locaux de la Cité administrative). Ces renseignements seront communiqués prochainement.

FIN DE SEANCE – 18H00